



École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 4

CFVU
DU 29 avril 2021

- Nombre de membres en exercice : 20
- Nombre de membres présents : 14
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 10

Relevé des délibérations de la CFVU du 29.04.2021

Les membres de la CFVU approuvent, à la majorité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 04 mars 2021 (cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Votant** : 16
- **Non-participation au vote** : 2
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 14
- **Pour** : 14
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 29 avril 2021

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM





École Nationale Supérieure de
Mécanique et des Microtechniques

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

🕒 **Séance du jeudi 4 mars 2021 – 15 h 00**

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la Formation et à la vie étudiante qui énonce les procurations : Nathalie Boudeau donne procuration à Emmanuel Foltête.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 3 DÉCEMBRE 2020**

Une correction est apportée en page 2 du document, le terme "reléguée" est remplacé par "relayée" ("Il est important que cette information soit relayée").

Le Directeur adjoint soumet le document au vote.

Le relevé des délibérations de la CFVU du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **POINT SUR LA CVEC**

Le Directeur adjoint mentionne qu'une élève élue à la CFVU et faisant partie de la commission CVEC a démissionné. Le Directeur adjoint demande aux étudiants de proposer un remplaçant pour ce siège pour une élection lors de la prochaine CFVU.

➤ **CREDITS PEDAGOGIQUES DE FONCTIONNEMENT**

Le Directeur adjoint rappelle que les crédits de fonctionnement pour l'année 2021 sont de 88 000 € et de 98 000 € pour les crédits d'investissement. Les responsables de service et les responsables d'option ont fait remonter leurs besoins pour un total de 850 000 € tous crédits confondus dont 120 000 € pour le fonctionnement et 250 000 € pour les investissements. La CFVU doit se positionner sur les investissements à mettre en avant dès cette année. Le Directeur adjoint précise que certaines demandes sont indispensables pour le bon fonctionnement de la pédagogie donc à valider en priorité. Un arbitrage se fera au niveau des nouvelles demandes.

Le Directeur adjoint rappelle que le fonctionnement est un crédit qui permet d'assurer les enseignements en termes de petits matériels et consommables et les investissements servent à assurer la maintenance des matériels et équipements, achats de PC pour les enseignants et le renouvellement des licences. Il est rappelé que l'achat PC et le renouvellement des licences représentent environ 40 % des crédits d'investissement. Les investissements servent également à l'innovation pédagogique. Le Plan Pluriannuel d'Investissement est un système permettant d'abonder sur les gros projets à mettre en place et nécessitant des investissements plus conséquents. Il s'agit d'un plan dans lequel est prévu un investissement de 100 000 € par an pour la pédagogie.

Le Directeur adjoint indique que les projets nécessitant un budget supérieur à 100 000 € devront passer par les AAP Région qui est prête à financer les projets à hauteur de 50 %. L'objet et la nature des demandes sont réglementés.

Il est acté que la question du renouvellement des licences et logiciels soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine CFVU afin de statuer, de manière réglementée et en phase avec la stratégie pédagogique de l'ENSMM, sur le choix des logiciels. En amont de cette future séance, un groupe de travail devra faire un bilan sur l'utilisation des logiciels et sur les besoins réels de l'Établissement. Les étudiants ont un rôle à jouer dans cette réflexion, de même qu'il sera intéressant de faire l'inventaire des logiciels utilisés dans les entreprises. Damien Teyssieux est volontaire pour mener le groupe de travail.

Le Directeur adjoint présente ensuite les demandes faites pour les crédits de fonctionnement (pour 113 000 € environ) ainsi que la proposition de la Direction. Il est noté que les responsables des options CROC et IMM, ainsi que du service Électronique, ont fait une demande beaucoup plus importante que les années précédentes et que le Directeur adjoint a dû réduire ces demandes, sauf pour le service Électronique.

Le Directeur adjoint précise que l'Agent Comptable a versé 1 000 € à chaque service et option pour pouvoir procéder à des achats de petits matériels en début d'année.

Il est précisé que les crédits de fonctionnement correspondent à des dépenses courantes, respectant des règles comptables précises (nature des demandes et montant maximum). Ces règles seront prises en compte pour revoir les demandes, notamment celle de l'option IMM. La CFVU aura à clarifier le cadre des crédits de fonctionnement.

Le Directeur adjoint soumet au vote la proposition faite sur les crédits de fonctionnement, en limitant les demandes des options CROC et IMM, pour un montant total de 68 900 € auxquels s'ajoutent les 20 000 € déjà versés. Le budget total dépasse de 900 €, montant qui sera récupéré.

La Commission de la Formation et de la Vie Étudiante approuve la proposition d'attribution des crédits de fonctionnement (0 vote contre, 1 abstention).

Le Directeur adjoint poursuit avec les investissements. Les demandes s'élèvent à 230 000 € pour un budget de 98 000 €. Un arbitrage sévère devra s'effectuer en s'appuyant sur des critères objectifs pour sélectionner les projets à financer en 2021. La CFVU peut proposer une liste de critères qui seront renseignés par les responsables de service ou d'option pour compléter les informations de demandes de financement. Les critères proposés sont les suivants : nombre d'élèves concernés, évolution des contenus cohérents avec la stratégie de l'ENSMM, mutualisation possible des équipements, volume horaire, seuil à partir duquel la CFVU examine les demandes, séparation des gros investissements entrant davantage dans le cadre du PPI et des AAP Région, pérennité du projet et coûts de fonctionnement, demandes justifiées avec audition pour les budgets importants.

Le Directeur adjoint encourage les responsables d'option et de service à déposer des projets à la Région (projet éligible pour un budget minimum de 30 000 €). Ce point pourrait être un critère de sélection des projets financés par l'Établissement.

Le Directeur adjoint contactera rapidement les responsables d'option et de service pour obtenir des informations complémentaires sur les demandes.

➤ **APPEL A PROJETS REGION "ÉQUIPEMENT PEDAGOGIQUE ET NUMERIQUE"**

Dans le cadre de l'Appel A Projets 2021, l'ENSMM a déposé un projet "Équipement pédagogique et numérique". Afin de valider le processus d'analyse des projets par la Région, un avis de la CFVU est exigé (demande a posteriori).

Le Directeur adjoint présente le projet. Il s'agit d'un projet de virtualisation des postes informatiques, passant par l'achat et l'installation d'un serveur équipé d'une capacité de calcul et de stockage équivalente à celle d'un certain nombre de PC. Le projet vise à mettre en place une salle de TD virtualisée (30 postes). Les élèves et enseignants pourront accéder aux ressources documentaires et logicielles depuis n'importe quel matériel. Pensé dans le cadre du contexte sanitaire lié à la COVID 19, le projet sera également utile dans un fonctionnement standard : les élèves pourront accéder aux ressources en dehors des heures d'ouverture de l'ENSMM et auront la possibilité d'utiliser les logiciels sans les installer et avec les licences utilisées en cours, pas de besoin d'une salle spécifique pour accéder aux ressources (mode projet), le matériel informatique nécessaire est un simple terminal.

Le projet a déjà été retenu dans le cadre de l'AAP du Ministère par l'intermédiaire d'UBFC et notamment de la structure RITM-BFC.

Le budget total est estimé à 150 000 € pour les 30 postes informatiques avec un cofinancement du Ministère à hauteur de 48 750 €. La Région sera sollicitée à hauteur de 75 000 €. L'ENSMM devra donc financer 26 250 €.

Le dispositif devra être opérationnel en décembre 2022.

Le Directeur adjoint soumet au vote la proposition de dépôt de projet à la Région.

La Commission de la Formation et de la Vie Étudiante approuve le dépôt de projet Région de virtualisation des postes informatiques à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

➤ **COMMISSIONS DE LA CFVU**

Le Directeur adjoint rappelle que la CFVU avait envisagé en 2020 de mettre en place trois commissions, sur les thématiques "Valorisation de l'engagement étudiant", "Référentiel d'équivalence horaire", "Maquette du semestre orange". Une quatrième commission a été suggérée lors de la présente séance, à savoir "Licences et logiciels", pilotée par Damien Teyssieux. Le Directeur adjoint présente chacune des commissions.

Concernant la valorisation de l'engagement étudiant dans des activités extrascolaires, travail qui peut leur permettre d'acquérir des compétences en dehors de la maquette pédagogique, la commission aura en charge de cadrer cette valorisation en ayant pour objectifs de proposer à la CFVU des dispositifs de valorisation de l'engagement associatif des élèves, de garantir l'équité de traitement entre les élèves (notamment en jury de fin de semestre), de proposer un processus d'évaluation de l'engagement des élèves.

Au niveau du référentiel d'équivalence horaire, permettant de formaliser la valorisation des engagements des enseignants et enseignants-chercheurs en dehors des heures de formation, il est impératif de le réviser rapidement afin de l'adapter aux pratiques actuelles. Le Directeur adjoint rappelle que le référentiel est établi par la CFVU et adopté par le CA.

La troisième commission traite de la révision de la maquette du semestre orange, semestre d'adaptation suivi par les étudiants admis sur titre. Les enseignements de ce semestre n'ont pas évolué depuis la réforme des parcours de deuxième année. Les objectifs de la commission sont les suivants : évaluer les difficultés des élèves en première année (semestres bleu et jaune), proposer une nouvelle organisation et de nouveaux contenus, proposer une évolution du recrutement des admis sur titre. Pour information, le Directeur adjoint mentionne que les DUT vont évoluer en BUT (diplôme de niveau Bac+3) à partir de la rentrée 2022, point qu'il faudra prendre en compte d'ici trois ans. Une discussion a lieu autour de ce type de recrutement.

Le Directeur adjoint appelle aux volontaires pour animer les commissions. Les étudiants devront être présents, à hauteur de deux étudiants par commission.

Le Directeur adjoint fera un retour sur la constitution des différentes commissions (Damien Teyssieux, Nathalie Boudeau et Zeina Al Masry s'engagent dans la commission Valorisation de l'engagement étudiant / Damien Teyssieux et Jean-Marc Nicod s'engagent dans la commission Licences et Logiciels / Christophe Dielemans s'engage dans la commission Maquette du semestre orange / Romain Jamault s'engage dans la commission Référentiel d'équivalence horaire).

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur adjoint mentionne que la CFVU devra prévoir une modification du règlement de scolarité dès juillet en fixant des règles de validation des semestres (barre de validation des UE, nombre d'UE, rattrapages, prises en compte des absences) et en intégrant un point sur la laïcité.

La prochaine CFVU aura lieu le 29 avril 2021.

La séance est levée à 17 h 15.

~~~~~